Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Procès d'un terroriste anti-cubain

Par Jean-Guy Allard
Mondialisation.ca, 27 juin 2009
L'aut'journal.info 27 juin 2009

Région : Amérique latine & Caraïbe
Thème: Loi et Justice

Le tribunal de El Paso, Texas, a accepté de reporter le procès du terroriste international Luis Posada Carriles jusqu'au 1er février 2010, confirmant ainsi toutes les analyses qui révèlent une procédure dilatoire de style mafieux, ainsi que la complaisance évidente de la juge dans cette affaire.

Sous le prétexte de permettre aux avocats de l'auteur du crime de la Barbade (l'explosion en vol d'un avion cubain) d'avoir plus de temps pour se préparer, la juge Kathleen Cardone a accepté au complet les arguments de la défense.

Cardone est ce même magistrat qui a absout cet ex agent de la CIA une première fois et qui ce 14 avril lui a fait cadeau pour une deuxième fois d'une libération sous caution.

À cette dernière occasion, elle a d'abord conditionné la libération à une détention domiciliaire jusqu'au procès, avec un dispositif électronique à la cheville, sans pouvoir sortir de sa résidence — déterminée par ses complices dans un lieu secret— sauf pour visiter ses avocats ou son médecin.

Posada a violé à plusieurs reprises cet ordre de la cour, y compris en visitant à plusieurs reprises le local de Miami de l'organisation

terroriste Alpha 66, sans la moindre intervention de la police fédérale, le FBI, toujours apathique en matière de terrorisme contre Cuba.

Posada qui, en plus de détruire un avión cubain, a torturé et assassiné durant des années au Venezuela, où il a dirigé pendant des décennies des escadrons de la mort chargés d'éliminer les opposants, sera jugé pour « *fraude et parjure en rapport avec des démarches pour devenir citoyen* »nord-américain, a rapporté AP

Posada Carriles, 81 ans, est aussi accusé « *d'avoir menti sur sa participation dans les attentats dans une série d'hôtels à La Havane en 1997* », précise l'agence.

Cette dernière accusation est la première à être formulée par le ministère public, après des années de séjour du criminel international dans ce pays qu'il a toujours servi, qui soit reliée à ses activités terroristes.

Le Venezuela réclame en vain depuis lors l'extradition de Posada, qui a fui de ce pays avant de faire face aux tribunaux comme auteur intellectuel de cet attentat de 1976 contre un aéronef de Cubana de Aviación où 73 personnes ont trouvé la mort.

Six heures d'entrevues accordées à la journaliste Ann Louise Bardach et publiées dans le

New York Times, où Posada a admis avoir planifié l'attentat de 1997 à La Havane dans lequel est mort le jeune italo-canadien Fabio Di Celmo, seront présentées comme preuves au procès, s'il finit par avoir lieu.

L'équipe de procureurs par John W. Van Lonkhuyzen, qui appartiennent à la section antiterroriste du Département de la justice — maintenant dirigé par Eric Holder — a pour objectif de dilater les procédures pour empêcher l'extradition.

Une preuve de plus de cette théorie, le Procureur général des États-Unis a sollicité il y a quelques jours une directive de ce même tribunal du Texas pour interdire que de tierces parties, en commençant par la presse, aient accès à l'information . « sensible qui pourrait être présentée dans ce dossier.

Posada Carriles, au cours de des décennies de participation à la guerre sale livrée par la CIA contre l'Amérique latine, a participé – à d'innombrables activités illégales y compris en rapport avec le narcotrafic et le trafic illégal d'armes.

Il a aussi été durant des années conseiller de différents gouvernements d'Amérique centrale, une région où on l'a accusé de façon répétée d'entretenir un réseau terroriste dans le but de réaliser des actions criminelles, y compris des assassinats de dirigeants de pays progressistes du continent.

Le président vénézuélien Hugo Chavez a spécifiquement accusé Posada d'avoir organisé un attentat contre sa personne, sans que les autorités policières et judiciaires nord-américaines aient eu la moindre réaction.

Jean-Guy Allard est journaliste à l'agence cubaine Granma.

La source originale de cet article est L'aut'journal.info
Copyright © Jean-Guy Allard, L'aut'journal.info, 2009

Articles Par : Jean-Guy Allard

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca